

## **Toutes les raisons de faire de la chaudière un levier de la décarbonation du bâtiment**

***Le cri d'alarme des professionnels du chauffage à eau chaude à la suite de l'ouverture de la concertation gouvernementale pour accélérer la décarbonation du secteur du bâtiment***

Énergies & Avenir, l'association des professionnels de la filière du chauffage à eau chaude, alerte depuis plusieurs mois les pouvoirs publics sur les effets délétères d'une interdiction des chaudières dites « à énergie fossile », et sur la nécessité de favoriser un mix technologique et énergétique plutôt que de concentrer les ambitions de décarbonation sur une seule typologie d'équipement et une seule source énergétique.

L'association dénonce une trajectoire brutale, à l'encontre de la performance énergétique, du pouvoir d'achat, de la réalité du terrain et de la mise en garde de nombreuses parties prenantes. En effet, les chaudières sont des leviers de la décarbonation du bâtiment sur lesquels s'appuyer car elles sont toutes compatibles pour fonctionner avec des combustibles renouvelables.

L'association appelle donc à privilégier plus de progressivité, pour faire coïncider impératifs de décarbonation, souveraineté énergétique, développement industriel et pouvoir d'achat des ménages.

**Les systèmes à eau chaude – comme les chaudières – sont plébiscités par 2 foyers sur 3 en France pour leur performance énergétique ...et économique**

Ainsi, dans le logement collectif, les chaudières sont bien souvent les seules solutions performantes disponibles pouvant répondre aux contraintes techniques de ces habitations. En effet, en ville notamment, le manque d'espace, les nuisances sonores, ainsi que les règles et l'esthétique urbaines ne permettent pas d'installer autant de pompes à chaleur (PAC) individuelles qu'il y a d'appartements, et il existe peu de PAC collectives suffisamment dimensionnées et adaptées au bâti. De plus, malgré la volonté de développer les réseaux de chaleur, ces derniers ne sont pas disponibles sur l'ensemble du territoire. Interdire les chaudières ne laisserait comme solution pour ces ménages que le recours aux convecteurs électriques, des équipements non performants puisqu'ils fonctionnent grâce à l'effet Joule.

« Outre les coûts de travaux supplémentaires, cela aurait de plus un impact sur le réseau électrique » souligne **Philippe Méon**, Président de l'association Énergies & Avenir.

Un point important dans la période actuelle de tension du réseau électrique

**Les chaudières sont par ailleurs indispensables dans les zones rurales dont 90 % du parc de logement (88 % des communes et 33 % de la population françaises) est constitué de maisons individuelles.** Les énergies en réseaux (électricité, gaz naturel, chaleur urbaine) y sont sous-représentées, par rapport aux communes non rurales. Les systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire sont donc très majoritairement alimentés par des combustibles et biocombustibles répondant aux exigences du décret<sup>1</sup> actuellement en vigueur (biofioul, propane et biopropane).

La modification envisagée du décret implique une augmentation de 66 % de la pointe électrique dans ces communes peu denses et très peu denses. Les délestages et autres ruptures d'approvisionnement électriques se multiplieraient tout particulièrement en zone rurale. **De plus, concernant le parc de maisons individuelles en milieu rural**, 35 % des ménages ruraux sont en situation de précarité énergétique. Priver la ruralité des énergies hors réseaux, qui ont entamé leur feuille de route de décarbonation depuis la PPE de 2018, ferait peser une lourde charge sur les ménages ruraux et les finances publiques : changement de l'équipement de chauffage et d'eau chaude sanitaire, changement des émetteurs (radiateurs, planchers chauffants), changement de la cuisinière, travaux induits et financements indispensables à l'augmentation des capacités de production et de distribution électrique.

**En outre, la question de la production d'eau chaude sanitaire, assurée par ces chaudières, n'est pas prise en compte.** Actuellement, la très grande majorité des chaudières (>70% du marché<sup>2</sup>) fournit également les ménages en eau chaude sanitaire (ECS), cela de manière instantanée. Aucune PAC n'est capable d'assurer la production d'ECS en instantané. Limiter à ce point l'emploi des chaudières impliquerait donc d'équiper les habitations de ballons électriques pour l'ECS, en plus des PAC pour le chauffage. Pour répondre aux besoins des occupants, un ballon électrique d'au moins 150L à 200L devrait être installé, ce qui pose la question des travaux induits et de la place nécessaire pour l'installer, dans des appartements et des logements souvent exigus. Outre la consommation nouvelle d'électricité que cela générerait, augmentant ainsi les pointes électriques, ces installations ne sont pas couvertes par les aides actuelles permettant de soutenir la rénovation thermique des bâtiments. Le pouvoir d'achat des Français et leur capacité à rénover, dans un contexte de forte inflation, en seraient donc fortement impactés. **Un coût supplémentaire non fléché, alors même qu'avec les aides allouées, les ménages ont encore un reste à charge trop élevé ne leur permettant pas de mener l'ensemble des travaux nécessaires pour avoir un logement énergétiquement performant.**

*« Nous avons alerté maintes et maintes fois sur la nécessité de favoriser un mix technologique et énergétique afin de toujours avoir la meilleure solution technico-économique à disposition des ménages, selon leur habitat et la zone géographique. L'ensemble de la filière et des professionnels du bâtiment a tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises, dans différentes instances, des élus aussi, des associations de consommateurs... Nous sommes tous engagés pour la décarbonation du bâtiment et sommes apporteurs de solutions concrètes et efficaces à court, moyen et long termes. »* explique **Philippe Méon**.

*« Des millions de citoyens étant concernés, professionnels comme particuliers, nous nous étonnons que cette décision et ses modalités ne fassent pas l'objet d'un débat démocratique en étant soumises au vote des parlementaires. »* s'interroge **Philippe Méon**.

## **Des technologies performantes, catalyseurs de la transition en soutenant la nécessaire diversité de notre mix énergétique**

Les équipements du chauffage à eau chaude, dont les chaudières, sont parmi les plus performants. Ainsi, les études d'Énergies & Avenir ont montré que le remplacement d'un équipement ancien par un équipement récent comme une chaudière à très haute performance énergétique (THPE) pouvait

---

<sup>1</sup> Décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment

<sup>2</sup> Sur les quinze dernières années, les industriels ont équipé 5 600 000 ménages en chaudières gaz fournissant l'eau chaude instantanée (source : syndicat Uniclîma).

permettre un gain immédiat allant jusqu'à 40% d'économies d'énergie et autant d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées (*Étude* sur les rénovations en maisons individuelles<sup>3</sup> – 2018).

De plus les équipements de la boucle à eau chaude, et dans le cas présent les chaudières, sont évolutifs et compatibles avec tous types d'équipements de la chaleur renouvelable : ils peuvent aujourd'hui fonctionner majoritairement avec une énergie fossile ou bien venir en soutien d'un système hybride associant une PAC ou du solaire thermique, et demain resteront compatibles avec les énergies renouvelables comme les biocombustibles et bioliquides. **Leur durée de vie n'est donc pas un frein aux énergies nouvelles.** Pour soutenir et accélérer le développement des énergies renouvelables, il convient de soutenir les équipements capables de les accueillir.

*« Interdire les chaudières 'à énergie fossile' est un contresens ! Toutes les chaudières sont certifiées pour fonctionner avec des combustibles renouvelables. Cela a même été repris dans la révision de la directive UE pour la performance énergétique des bâtiments. Interdire ces chaudières c'est se priver des leviers pour accélérer le recours à la chaleur renouvelable. »* explique **Philippe Méon**

Ainsi, ces équipements, outre leur performance, **sont autant de leviers technologiques de substitution des combustibles fossiles par les biocombustibles et bioliquides pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.** Les interdire priverait la France d'un outil de massification de la rénovation énergétique et freinerait cette transition. Ces considérations sont d'autant plus primordiales que notre système électrique a montré des fragilités : le plan de délestage présenté cet hiver est le meilleur exemple du besoin d'un mix énergétique équilibré qui doit laisser leur place à toutes les énergies issues de la chaleur renouvelable (ex : géothermie, réseaux de chaleur renouvelable, solaire thermique, biocombustibles, bioliquides, bois ...).

*« Notre filière soutient donc pleinement le développement des biocombustibles et des bioliquides et pour ces raisons, refuse la disparition de la chaudière qui en est un vecteur essentiel. »* déclare **Philippe Méon.**

## **Une empreinte économique et industrielle forte en France injustement négligée**

La filière française du chauffage à eau chaude – industrie, distribution et artisanat confondus – représente plus de 300 000 emplois non délocalisables.

Ces équipements, dont en majorité les chaudières, sont fabriqués en France dans une vingtaine de sites industriels, par des groupes français ou européens pour lesquels la France est un marché majeur, représentant plus de 8 000 emplois industriels<sup>4</sup>. Ces sites participent au tissu industriel de notre pays et au dynamisme des territoires. Interdire ou limiter fortement leur production irait à l'encontre de l'objectif recherché par le projet de loi à venir sur la réindustrialisation verte. De plus, si la production des PAC se développe rapidement, elles restent un équipement dépendant de composants asiatiques ne permettant pas d'avoir une filière indépendante européenne.

Les milliers d'installateurs qui assurent la pose et la maintenance des équipements, seraient également fortement impactés par ce changement radical.

Enfin, les chaudières à très haute performance énergétique étant le principal vecteur de développement des biocombustibles et bioliquides, leur maintien est également une des conditions du développement de ces énergies renouvelables qui ont fait l'objet de nombreux investissements par les producteurs pour atteindre les objectifs de la PPE.

*« Pour accélérer la transition énergétique et écologique du bâtiment, **ne nous privons pas des technologies les plus performantes** comme les chaudières THPE, permettant non seulement*

---

<sup>3</sup> Disponible en téléchargement libre au [www.energies-avenir.fr](http://www.energies-avenir.fr)

<sup>4</sup> Chiffres Uniclimate

des **gains immédiats**, à **moindres coûts**, d'émission de GES et de consommations énergétiques, mais aussi d'être **un soutien aux énergies issues de la chaleur renouvelable** nécessaires à notre objectif de **décarbonation** et **notre souveraineté énergétique**, à notre **tissu industriel français** et notre **attractivité économique**, au **pouvoir d'achat** et au **confort des ménages**. » conclut **Philippe Méon**.

#### CONTACTS PRESSE

Tania Chemtob • tania.chemtob@bcw-global.com • 01 56 03 14 20  
Flore Patouillet • flore.patouillet@bcw-global.com • 06 38 91 54 89

#### **À propos d'Énergies & Avenir : l'association des professionnels engagés pour le développement du chauffage durable :**

*L'association Énergies & Avenir, créée en 1991, a pour mission de proposer et de promouvoir, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, des solutions techniques permettant de relever les défis énergétiques et environnementaux de demain et d'engager concrètement la mise en œuvre de la transition énergétique en France.*

*Elle regroupe l'ensemble des professions de la filière du chauffage à eau chaude - fournisseurs d'énergies, organisations professionnelles du bâtiment, de l'exploitation maintenance et entretien, fabricants et distributeurs d'équipement - tous convaincus de la nécessité du développement du chauffage durable.*

*Énergies & Avenir est aujourd'hui identifiée comme un interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics, reconnue pour sa grande expertise technique dans le domaine de la thermique des bâtiments et par la force de ses propositions en faveur de solutions innovantes. La filière chauffage à eau chaude représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros et 300 000 emplois en France. Il s'agit d'un gisement d'emplois de proximité et non de localisables.*

*Pour suivre toutes nos actualités, rendez-vous sur notre site officiel : [www.energies-avenir.fr](http://www.energies-avenir.fr)*

*Retrouvez-nous également sur [LinkedIn](#) et [Twitter](#)*

## ANNEXE 1

### Les propositions de la filière du chauffage à eau chaude pour accélérer la décarbonation du secteur du bâtiment :

#### 1. Favoriser un mix énergétique et technologique pour soutenir une transition écologique et énergétique du bâtiment réaliste et acceptable.

Les systèmes de la boucle à eau chaude, parce qu'ils sont variés et hautement performants autant économiquement que techniquement, sont les solutions sur lesquelles s'appuyer pour atteindre des rénovations performantes. La diversité des systèmes de la boucle à eau chaude permet de répondre aux spécificités et contraintes des différents types de logements, et de zones climatiques, sans faire de compromis sur la recherche de performance. Ce sont de véritables outils de la massification des rénovations énergétiques en France.

#### 2. Mettre en place des parcours de rénovation énergétique pour faciliter le recours aux travaux et financer plus facilement les restes à charge.

L'association propose que ces parcours de rénovation, étalés en plusieurs étapes, soient planifiés dans le temps, les gestes suivant les précédents étant récompensés par l'octroi de primes. Ils seraient encadrés par les préconisations de travaux délivrées avec le Diagnostic de Performance Énergétique appelé à devenir opposable, ou via un soutien aux Contrats de Performance Énergétique dans le collectif. Seuls les gestes permettant une baisse de la consommation d'énergie primaire, et donc des émissions de CO<sub>2</sub>, pourraient être encouragés.

#### 3. Favoriser l'hybridation des systèmes de chauffage

L'hybridation des systèmes a un réel intérêt et gagnerait à être davantage valorisée, notamment en bénéficiant d'aides reflétant convenablement les coûts qu'elle permet d'éviter sur le système électrique, afin de réduire le reste à charge des ménages.

Ces systèmes contribuent à réduire la pointe électrique hivernale et donc évitent à la collectivité les surcoûts importants associés à cette pointe – un enjeu d'autant plus crucial dans le contexte actuel de tension sur l'approvisionnement électrique.

#### 4. Encourager le développement des différentes sources de chaleur renouvelable

**Les études d'Énergies & Avenir montrent<sup>5</sup> que des équipements comme les chaudières à très haute performance énergétique peuvent atteindre les seuils performants en rénovation de passoires thermiques (classe C) et la classe B avec l'ajout de biocombustibles.**

Ces résultats sont encourageants et appellent au développement encore plus soutenu des biocombustibles pour que ces équipements participent à des bouquets de travaux performants.

L'association rappelle que les biocombustibles peuvent être développés localement selon les spécificités d'un territoire, être pensés par quartier ou à plus grande échelle. Ils ont pour cela besoin d'être encouragés, par exemple via le Fonds chaleur et le renforcement des stratégies locales au sein des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et des Plans air-énergie climat territoriaux (PCAET).

---

<sup>5</sup> Identification des bouquets de travaux permettant d'atteindre une rénovation performante – Juillet 2022 et Identification des bouquets de travaux permettant d'atteindre une rénovation performante grâce aux biocombustibles – Décembre 2022. Études de Tribu Energie pour Énergies & Avenir. Téléchargement libre

## ANNEXE 2

### **Synthèse des principaux résultats de la dernière étude d'Énergies & Avenir pour identifier les bouquets de travaux permettant d'atteindre des « rénovations performantes » au sens de la loi Climat et Résilience (2021)**

*Rapport d'étude complet et synthèse disponibles [ici](#)*

#### **1. Les systèmes de la boucle à eau chaude sont d'importants vecteurs du développement des biocombustibles permettant d'augmenter les seuils de performance énergétique de notre parc de chauffage.**

Des seuils de performance énergie/gaz à effet de serre (GES) plus élevés sont possibles avec l'ajout de biocombustibles pour décarboner davantage la consommation énergétique des chaudières.

En cela, les biocombustibles sont des alternatives supplémentaires à notre disposition qui permettent de diversifier encore davantage notre mix énergétique.

#### **2. Les systèmes de la boucle à eau chaude sont aussi les meilleurs investissements pour les ménages.**

Pour les maisons individuelles, les solutions de la boucle à eau chaude, comme les PAC ou les chaudières combinées à des chauffe-eaux solaires individuels, permettant d'atteindre les classes B et C, sont les plus intéressantes sur le plan économique mais aussi en termes d'économies d'énergies et d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Pour les logements collectifs, les solutions permettant d'atteindre les classes B et C les plus intéressantes sur le plan économique mais aussi en termes d'économies d'énergies et d'émissions de GES, sont les PAC hybrides ou collectives associées ou non à un chauffe-eau thermodynamique.

*NB : Dans les deux cas, les calculs ne prennent pas en compte la faisabilité technique de l'installation des PAC, qui peut poser question notamment en zones rurales, pour les maisons mitoyennes, comme en logements collectifs...*